



Strasbourg, le 23 février 2017

CDL-EL-OJ(2017)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

58^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 9 mars 2017 à 10 h.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Élection d'un(e) président(e)

Le mandat de M. Wienen arrivant à son terme, le Conseil est invité à élire un(e) président(e) pour un mandat de deux ans.

3. Coopération avec l'OSCE/BIDDH – Intervention de M. Link

M. Link, Directeur de l'OSCE/BIDDH, interviendra sur la coopération entre la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH dans le domaine électoral. Un échange de vues aura lieu sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

4. Utilisation abusive des ressources administratives durant les processus électoraux aux niveaux local et régional – Projet de liste des critères du Congrès

Lors de la session de mars 2016, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont adopté les lignes directrices conjointes avec l'OSCE/BIDDH visant à prévenir et à répondre à l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux ([CDL-AD\(2016\)004](#)). Lors de sa 31e session (octobre 2016), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté la [résolution 402 \(2016\)](#) sur « l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux ». Sur cette base, le Congrès a préparé un document intitulé « Liste de critères en vue de l'évaluation du respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de prévention de l'utilisation abusive de ressources administratives dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional », qui vise à compléter les lignes directrices conjointes en mettant l'accent sur les particularités des niveaux local et régional (CG-MON01(2017)10). Le Secrétaire général du Congrès a demandé l'avis de la Commission de Venise sur ce texte, avant qu'il ne soit soumis pour approbation au Congrès.

Le Conseil est invité à adopter le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la « Liste de critères en vue de l'évaluation du respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de prévention de l'utilisation abusive de ressources administratives dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional » du Congrès (CDL(2017)012), rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett et de M. Kask, ainsi que des experts de l'OSCE/ODIHR.

5. Mexique – coopération dans le domaine électoral

Mme Janine Otalora, Présidente du Tribunal Electoral Fédéral du Mexique et membre de la Commission de Venise au titre du Mexique, informera le Conseil sur la préparation des élections au Mexique et les activités y relatives.

6. Fixation de normes minimales pour les systèmes électoraux - intervention de Mme Centemero

Mme Centemero, rapporteur de l'Assemblée parlementaire sur la « Fixation de normes minimales pour les systèmes électoraux afin de créer une base pour des élections libres et équitables », présentera les travaux de l'Assemblée parlementaire sur ce sujet (voir [document 14072 de l'APCE](#)). Le Conseil est invité à discuter des possibilités de coopération en la matière.

7. Communication du secrétariat

- Activités organisées entre la 57^e et la 58^e réunions du Conseil des élections démocratiques :
 - La mission d'établissement des faits en vue de définir les modalités d'une assistance technique de longue durée à la Commission électorale d'Etat de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Skopje et Strumica, 23-26 janvier 2017).
 - La deuxième assemblée générale des administrations électorales arabes (Tunis, 7 février 2017).
 - Une conférence sur « services innovants et procédures électorales efficaces » (Borjomi, Géorgie, 27-28 février 2017) (7^e réunion annuelle des administrations électorales)
 - Une mission d'assistance technique de longue durée à la Commission électorale centrale de l'Arménie commencera le 27 février et durera jusqu'au 3 avril 2017
 - Une mission d'assistance technique de longue durée à la Commission électorale d'Etat de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (mars-juin 2017)
 - Un séminaire sur le contentieux électoral en Arménie (Erevan, mars 2017)

8. Activités futures

La 15^e conférence annuelle des administrations électorales se tiendra à Saint-Pétersbourg les 15 et 16 mai 2017 sur le thème « Des administrations électorales opérationnelles pour des élections démocratiques ».

En outre, les activités suivantes sont prévues d'ici à la prochaine réunion du Conseil :

- Une conférence post-électorale en Géorgie (Tbilissi, 13 mars 2017)
- Un atelier sur le financement des partis et des campagnes électorales (Kyiv, 15 mars 2017)
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Bulgarie (26 mars 2017)
- Une Conférence internationale sur « Le financement de la vie politique en période électorale » (Tunis, 28-29 mars 2017)
- L'assistance juridique à la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Arménie (2 avril 2017)

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 15 juin 2017 à 10 h.